

Honoraires sur ventes TTC* maximum :

Les honoraires d'agence sont intégralement à la charge du vendeur.

Pour un prix de vente jusqu'à 45 000 €	Forfait de 4 500 € TTC*
Pour un prix de vente à partir de 45 001 €	5% TTC* du prix de vente + 2500 € TTC*

Exemple d'une maison vendue 210 000 € : nos honoraires TTC* s'élèvent à : $210\,000 \times 5\% + 2500 = 13\,000$ € TTC*

Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée soumis à la loi du 6 Juillet 1989 et plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **6 % TTC* du loyer annuel hors charges** dans la limite de la réglementation en vigueur de 8 €/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **20 € TTC*** dans la limite de la réglementation en vigueur de 3 €/m²

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation : **100 € TTC***

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail : **6 % TTC* du loyer annuel hors charges**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **20 € TTC**

Honoraires parking, garage ou autres locaux non soumis à la loi du 6 Juillet 1989 et au décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **1 mois de loyer TTC* + Honoraires état des lieux : 20 € TTC***

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **1 mois de loyer TTC* + Honoraires état des lieux : 20 € TTC***

Honoraires Avis de valeur

Evaluation écrite suite à visite : forfait de 190 € TTC* par bien jusqu'à 150 m² (sur devis au-delà de cette surface).

Avis de valeur offert en cas de signature d'un mandat de vente avec l'agence.

*Taux de TVA actuellement en vigueur : 20%

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barèmes Honoraires à compter du 1^{er} janvier 2025